

UNE EXPOSITION
PROPOSÉE PAR LE PÔLE
ARCHIVES SEINE-EURE



L'ART

DE

SOIGNER



à LOUVIERS

→ En collaboration avec la médiathèque Boris Vian et le musée de Louviers.

PRÉFACE



Caducée, s.d. (Coll. privée)

Soigner ! Voilà un art bien compliqué qui rassemble tant d'intervenants : personnel soignant, institutions dédiées, malades aux statuts divers. C'est aussi un sujet placé au cœur de nombreux enjeux : qui et pourquoi soigner ? Où et comment accueillir les malades, en particulier ceux qui n'ont pas les moyens d'être correctement soignés ? Comment prévenir les maladies, et non se contenter de lutter contre elles ?

Pour cela, il faut des professionnels formés, dont la compétence, individuelle ou additionnée, se met au service des habitants d'un territoire. Il faut des établissements dédiés, et le territoire Seine-Eure, dès l'Ancien Régime, n'en manque pas si l'on compte que s'y développèrent jusqu'à quatre hôpitaux et bien plus de maladreries. Il faut des institutions chargées d'identifier et de prendre en charge les individus touchés par la maladie, le handicap ou la vieillesse.

Si la maladie a longtemps été synonyme de précarité, les combats liés à la santé publique ont permis au fil du temps d'être plus rapidement et efficacement pris en charge, ne pas sombrer dans l'indigence et l'exclusion, mais aussi de bénéficier de mesures de prophylaxie.

Prévenir, soigner, guérir... Autant de thèmes abordés dans ce catalogue dédié à « l'art de soigner », proposé à l'initiative du Pôle archives Seine-Eure et soutenu par la Direction de la Culture de la ville de Louviers (en particulier le musée et la médiathèque Boris-Vian), ainsi que par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

—
Bernard Leroy,
Président de l'Agglo Seine-Eure
François-Xavier Priollaud,
Maire de Louviers

LA SANTÉ ? UNE AFFAIRE FORT COMPLEXE !

Sous le regard d'Asclépios

Jaucourt, dans son article de l'Encyclopédie consacré à la médecine, la définit comme suit : « *La Médecine est l'art d'appliquer des remèdes dont l'effet conserve la vie saine, et redonne la santé aux malades. Ainsi la vie, la santé, les maladies, la mort de l'homme, les causes qui les produisent, les moyens qui les dirigent, sont l'objet de la médecine* ». La médecine est donc bien cet art qui consiste à maintenir un individu en pleine santé ou qui, s'il est malade, doit contribuer à son rétablissement.

Les professions médicales sont citées dès la plus haute antiquité. Traditionnellement, le médecin pose le diagnostic, le chirurgien l'exécute tandis que le pharmacien élabore les

remèdes. Une répartition des tâches qui évoluera au fil des siècles, avec la professionnalisation de chacune de ces disciplines.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS...

Jaucourt, toujours dans l'Encyclopédie, définit le **médecin** comme « *celui qui professe et qui exerce la médecine après des études convenables de cette science ; c'est par-là qu'il est distingué d'un charlatan* ». Appelé mire au Moyen Âge, c'est un personnage respecté de la société civile, détenteur d'un savoir qui s'acquiert par des études longues. La plus ancienne faculté française de médecine ouvre à Montpellier en 1220, celle de Caen en 1438 et celle de Rouen en 1966.



Le médecin, peinture de Joseph Tomanek, vers 1933.

Les médecins sont les interlocuteurs privilégiés des malades. La plupart exercent à leur compte, en ville ou en campagne, le plus souvent sollicités par ceux qui ont les moyens de payer leurs services. D'autres sont employés par les établissements hospitaliers, où ils cumulent souvent les fonctions de médecin et chirurgien. Ils peuvent aussi intervenir dans des consultations financées par les administrations ou des œuvres privées. En première ligne pour détecter une épidémie, ils alertent sur les risques sanitaires ou dénoncent l'insalubrité ou l'indigence des populations, conseillant les élus sur les mesures à prendre. **Fins observateurs de la société, ils en dressent un portrait juste, parfois dur, rappelant des règles élémentaires d'hygiène publique, voire d'humanisme.**

Autre professionnel de santé : le **chirurgien**. Si le chirurgien militaire acquiert son savoir au gré des batailles, le chirurgien-barbier a pignon sur rue et peut intervenir sur les petites plaies. En 1731 est fondée l'Académie royale de chirurgie, discipline qui se spécialise peu à peu des services hospitaliers dédiés. Quant aux dentistes, on passe du barbier médiéval au statut de chirurgien-dentiste, instauré par Louis XIV en 1699.

... AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME COMPLEXE

Les **sages-femmes** officient auprès des femmes dont elles accompagnent la grossesse et l'accouchement, le plus souvent à domicile jusqu'au milieu du XX^e siècle. Par ailleurs, de 1803 à 1892, des **officiers de santé**, bacheliers à la pratique médicale validée par un jury, interviennent dans les campagnes où ils pallient l'absence de médecins diplômés. Certains jouent un rôle de « lanceurs d'alerte sanitaire », tel Fleurimont, officier de santé du Vaudreuil, qui s'illustre à la Haye-Malherbe au début du XIX^e siècle. **Infirmiers et infirmières**, longtemps religieux, se professionnalisent avec

la création d'écoles dédiées en 1899 et l'instauration d'un diplôme d'Etat en 1937. Enfin d'autres personnels paramédicaux, tels que les **kinésithérapeutes**, se multiplient au cours du XX^e siècle.

Les **apothicaires** allient longtemps préparation de médications et épicerie où l'on vient acheter herbes et épices. En 1777, la pharmacie est consacrée « art précieux à l'humanité ». En 1803 est fondée la Société de Pharmacie de Paris, ancêtre de l'Académie nationale de pharmacie. Enfin, en 1941, un nouveau texte régleme l'exercice officinal, reconnaissant les trois métiers de la pharmacie : officine, fabrication et répartition.

(II) LA PHARMACIE A TRAVERS LES AGES

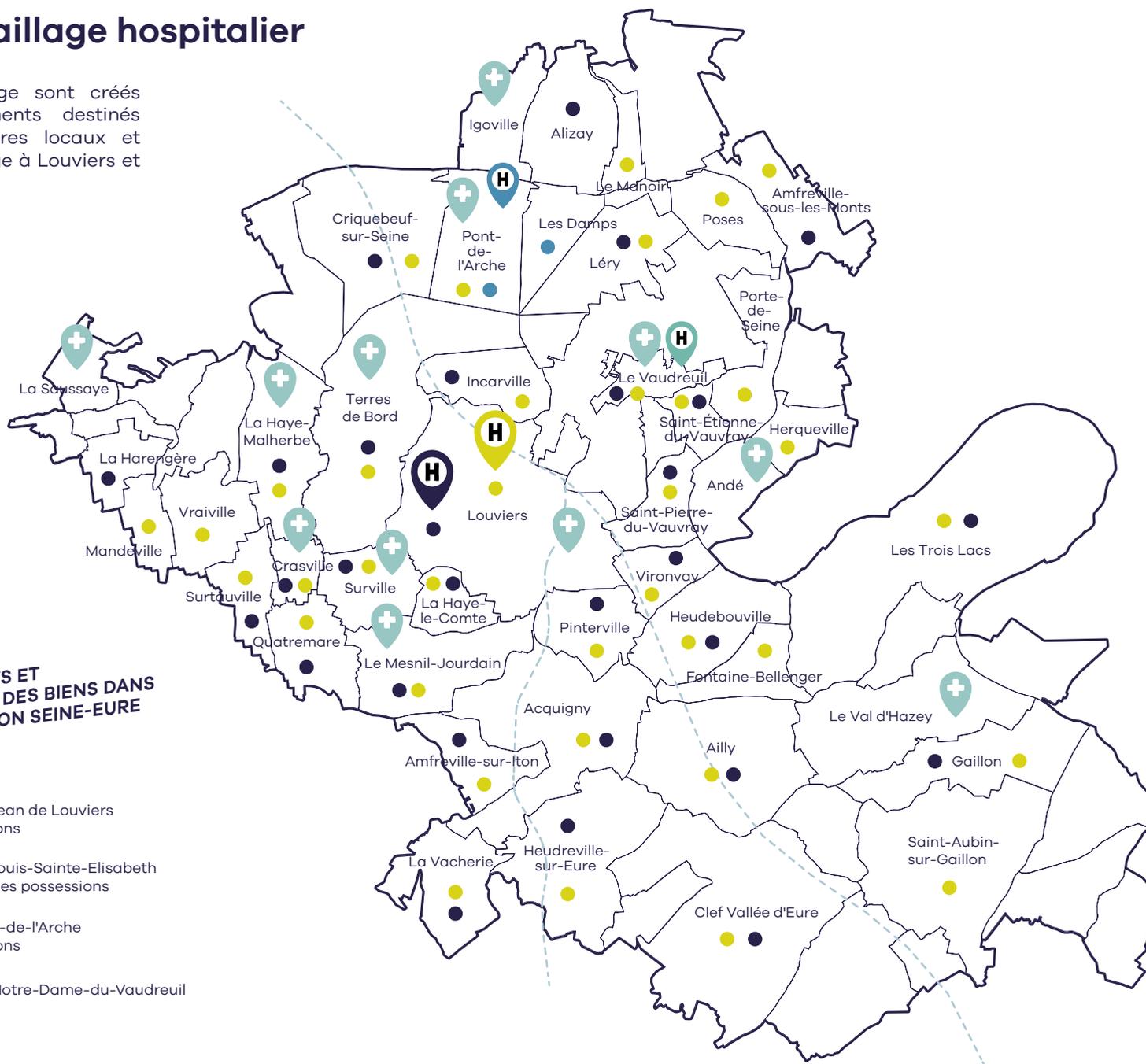


LE PHARMACIEN-DROGUISTE SOUS LE PREMIER EMPIRE.

Gravure « Le pharmacien-droguiste sous le Premier Empire » (coll. privée)

Un fort maillage hospitalier

Dès le Moyen Âge sont créés divers établissements destinés à accueillir pauvres locaux et pèlerins de passage à Louviers et aux alentours.



ÉTABLISSEMENTS ET LOCALISATIONS DES BIENS DANS L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

- Hôpital Saint-Jean de Louviers et ses possessions
- Hôpital Saint-Louis-Sainte-Elisabeth de Louviers et ses possessions
- Hôpital de Pont-de-l'Arche et ses possessions
- Hôtel-Dieu de Notre-Dame-du-Vaudreuil
- Maladreries

LOCALISATIONS DES BIENS HORS AGGLOMÉRATION

- Bois-Benard-en-Crecy, Canappeville, Criquebeuf-la-Campagne, Ecquetot, Evreux, Fouqueville, Hondouville, Venon, Malleville-sur-le-Bec, Reuilly, Saint-Philbert-sur-Risle, Villers-en-Vexin, Villettes, Ypreville-Biville.
- Bosc-Benard-Crescy, Canappeville, Cesseville, Crestot, Criquebeuf-la-Campagne, Crosville-la-Vieille, Daubeuf-la-Campagne, Daubeuf-près-Vatteville, Ecquetot, Ecauville, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Frenelles-en-Vexin, Hectomare, Farceaux, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Fouqueville, Gouy, Grosseuvre, Houetteville, Hondouville, Iville, Le Tremblay-Omonville, Le Tronçq, Venon, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Marbeuf, Quévreville-la-Poterie, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Sotteville-sous-le-Val, Suzay, Villettes.
- Crestot.

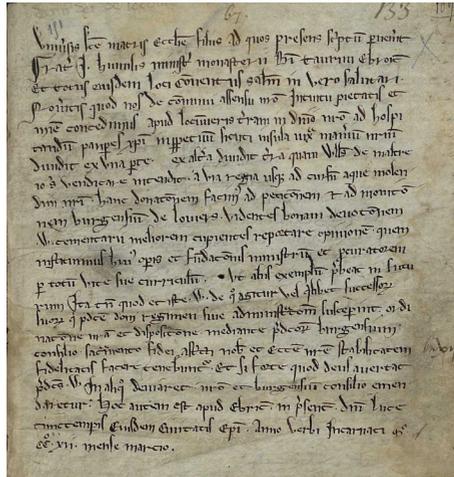


L'HÔPITAL SAINT-JEAN, UN HÔPITAL PRESQUE MILLÉNAIRE

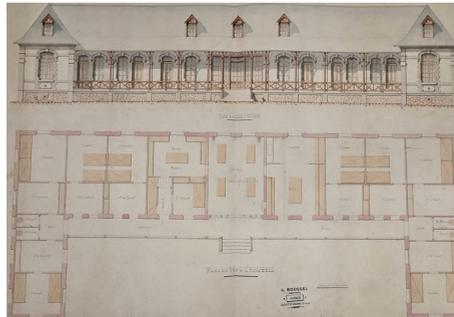
L'hôpital le plus important est fondé à Louviers en 1212, sous le nom d'**hospice Saint-Jean**, aussi appelé Saint-Gilles. Il est placé sous la juridiction des bourgeois de la ville, qui en nomment l'administrateur, comme le confirme un arrêt de 1652.

Il est à la fois hôpital, destiné aux malades, et hospice, accueillant vieillards, infirmes, incurables et orphelins. D'abord réservé aux hommes, il passe peu à peu d'une vocation charitable à un lieu d'enfermement. La Révolution française, la laïcisation des corps religieux et l'évolution des politiques communales d'assistance l'amènent à accueillir des femmes et à se réorienter vers l'assistance et le soin.

Subsistant grâce à ses biens, à la perception de taxes (spectacles, loteries) et aux frais médicaux encaissés, l'établissement engage dès le XIX^e siècle la création de nouveaux services, plus adaptés et spécialisés : salles de chirurgie, maternité, pavillon des tuberculeux. En 1989, il devient centre hospitalier intercommunal, puis cœur du Groupement Hospitalier de Territoire « Val de Seine et Plateaux de l'Eure » qui regroupe à Louviers et Elbeuf deux hôpitaux et cinq EHPAD.



Acte de don d'un terrain par l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux aux bourgeois de Louviers, extrait du Petit cartulaire de l'abbaye Saint-Taurin, 1212 (AD Eure, H793)



Plan de l'hôpital Saint-Jean, 1901 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_011)



Vue générale de l'hôpital Saint-Jean de Louviers, début XX^e siècle (Pôle archives, 1F144)

HÔPITAL-HOSPICE SAINT-JEAN

CHRONOLOGIE

1195

Don d'un terrain par Richard Cœur de Lion à l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux

1212

Don de ce terrain par l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux aux bourgeois de Louviers pour y édifier un hôpital

1623-1624

Construction d'un colombier, d'une charpente et réfection des murs

AN XI

Construction et remise en état d'un bâtiment de l'hospice tombé en désuétude

AN XIII

Construction d'un bâtiment à usage de buanderie

1818

Transformation des écuries en chambres ; construction d'un bâtiment

1826-1827

Ajout d'un étage

1850

Destruction des cabanons attenant à la prison pour créer des logements au sein de l'hospice pour les aliénés

1851-1852

Construction de deux loges pour les aliénés grâce au don de Mlle Dagoumer

1859

Reconstruction du mur de l'hospice avec projet d'alignement sur le Champ-de-Mars

1874-1875

Construction de la chapelle de l'hospice

1889

Installation d'une buanderie et d'un service des bains

1902

Installation d'une salle d'aisance, d'une chambre mortuaire et d'un pavillon pour les tuberculeux

1914

Grands travaux de transformation : bâtiments d'opération, salles médicales, nouveaux bâtiments de ferme

1933

Transformation du pavillon des tuberculeux en maternité

1936

Aménagement de l'ancienne prison en pavillon médical

UN HÔPITAL À L'HISTOIRE BIEN AGITÉE : L'HÔPITAL SAINT-LOUIS



Vue d'un vestige du couvent Saint-Louis, début XXe siècle (AD Eure, 8Fi374/232)



Reproduction du sceau du couvent Saint-Louis-Sainte-Elisabeth, XIX^e siècle (AM Louviers, HSJ_U9)

En **1616**, autorisation est donnée de fonder à Louviers deux établissements charitables obéissant à la règle du tiers-ordre franciscain, l'un destiné aux hommes, l'autre aux femmes. Après une rapide scission, il ne demeure que le **couvent Saint-Louis-Sainte-Elisabeth**, dédié aux femmes. Y est adjoint un hospice « où seraient recueillis, pansés, médicamentés les pauvres pèlerins et passants de l'un et de l'autre sexe, que l'on voyait ordinairement périr par les champs, faute de retraite et de secours assurés ».

En 1696 est construit un premier ensemble de bâtiments, plusieurs fois agrandis et remaniés au XVIII^e siècle. La confiscation des biens religieux pendant la Révolution marque la fin de l'activité de l'hospice. Accueillant diverses administrations, les bâtiments sont peu à peu démantelés à partir de 1846 pour faire place aux actuels édifices qui entourent le square de l'hôtel de ville.

LES POSSÉDÉES DE LOUVIERS

En 1643 éclate l'affaire des **possédées de Louviers**. Les religieuses, emmenées par Madeleine Bavent, sont accusées de s'être livrées à la débauche et à la sorcellerie, sous la direction de leurs prêtres, le défunt curé du Mesnil-Jourdain Mathurin Picard et son vicaire et successeur Thomas Boullé. L'évêque d'Evreux, averti, se rend sur place et assiste à des scènes de possession, ce qui l'amène à procéder à plusieurs exorcismes. Le Parlement de Rouen prononce en août 1647 la condamnation au bûcher de Thomas Boullé et du cadavre de Mathurin Picard, ainsi que la réclusion de Madeleine Bavent.

L'HÔPITAL DE PONT-DE-L'ARCHE

En 1310 est fait mention d'un hôtel-Dieu à Pont-de-l'Arche. « **L'hôpital, maladrerie et maison-Dieu** » est tout d'abord géré par les bourgeois de la ville avant de passer en 1648 sous le patronage des moines pénitents. Ceux-ci vont peu à peu le dévoyer de sa fonction d'aide aux pauvres au profit de l'agrandissement de leur couvent. Ce dernier, confisqué à la Révolution, est finalement acquis par l'ingénieur Julien Blin qui lègue en 1826 à la ville de Pont-de-l'Arche tous ses biens mobiliers et immobiliers « pour l'établissement (...) d'un hospice [qu'il] destine à recevoir les indigents, malades et informes natifs de la ville ».

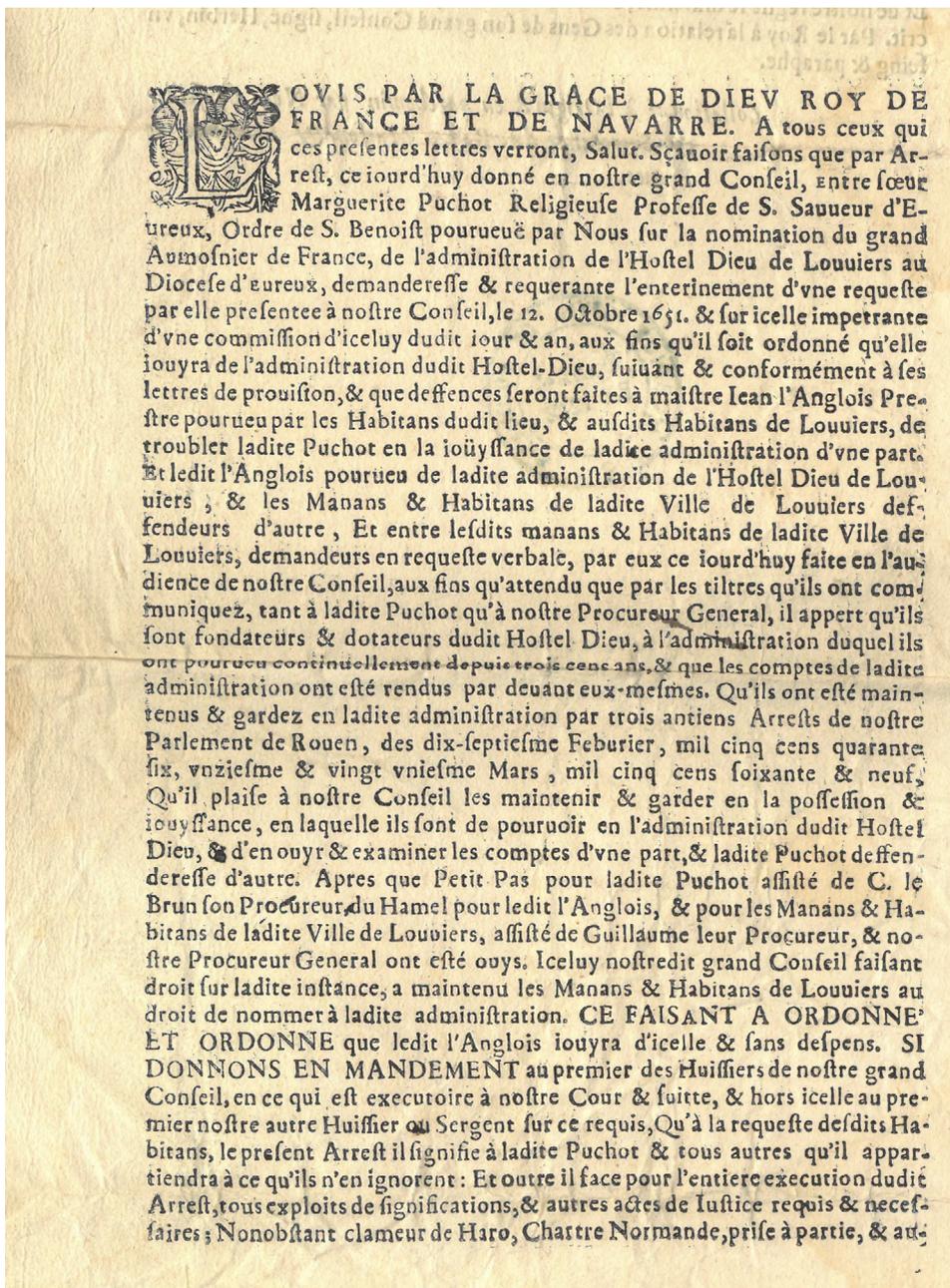
L'hôpital se développe doucement autour de l'accueil des malades et vieillards indigents des deux sexes. De 34 lits en 1901, il passe à 41 lits en 1976, avant un nouvel agrandissement en 1996. En 2011, il devient Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) avant une nouvelle extension en 2015.

*Je donne & signe à la ville de Pont-de-l'Arche, ma...
Cinquante la somme de Six mille francs
une fois payée, mais dans le cas où elle ne
serait pas payée, mon service sera celui de ma
part jusqu'au décès de mon service de mon
dans le cas contraire ce legs sera remboursé à
trois mille francs, payables à mon décès,
je fais assigner la ville de Pont-de-l'Arche
ma légataire universelle et tout ce qui concerne
l'administration mobilière immobilière, à la charge
de son service, d'acquiescer les legs justifiés et
si c'est par son ordre d'acquiescer à ces legs
vingt-cinq mille francs et deux mille francs
deux mille francs lesquels seront précédemment
constitués. Je donne & signe & est je, Grand notaire
propriétaire à la ville de Pont-de-l'Arche, pour l'établissement
à Pont-de-l'Arche, d'un hôpital qui sera destiné
à recevoir les indigents, malades & informes
natifs de la ville.*

Extrait du testament de Julien Blin à la ville de Pont-de-l'Arche, 1826 (ADEure, HDTPont de l'Arche 16)

L'HÔPITAL : UN MONDE TRÈS ENCADRÉ

Jusqu'à la Révolution française, les hôpitaux sont soumis à un contrôle strict établi par le conseil de ville. Les administrateurs gèrent les affaires temporelles ; les congrégations religieuses administrent soins et derniers sacrements. Toutefois, même après l'abolition des congrégations par le décret du 18 août 1792, les religieuses resteront présentes jusqu'au début du XX^e siècle. Des règlements intérieurs sont mis en place pour renforcer une structure hospitalière déclinante et régler le bon fonctionnement de l'établissement.



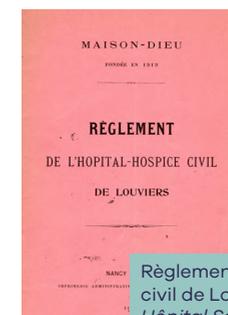
Arrêt du Conseil confortant les bourgeois de Louviers dans leur droit de nomination des administrateurs de l'hôpital, 1652 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_E2)

Après 1792, le **conseil d'administration** se compose du maire, de membres nommés par le conseil municipal et d'autres nommés par le préfet. Un ordonnateur est mandaté chaque année pour s'acquitter des dépenses et contrôler la comptabilité du receveur et de l'économiste. Un **directeur**, également administrateur, surveille et assure la bonne continuité des services, gère les mouvements des personnels administratif, religieux et médical, avec l'aval de la commission.

Les indigents admis à l'hospice ou à l'hôpital sont soumis à une discipline stricte. Ils reçoivent 2 à 4 repas quotidiens, selon leur âge et le régime prescrit : diète absolue ou simple, soupe ou aliments solides. Le travail rémunéré sert à les occuper et à les faire participer à leurs frais d'hospitalisation. Visites et sorties sont limitées et encadrées.

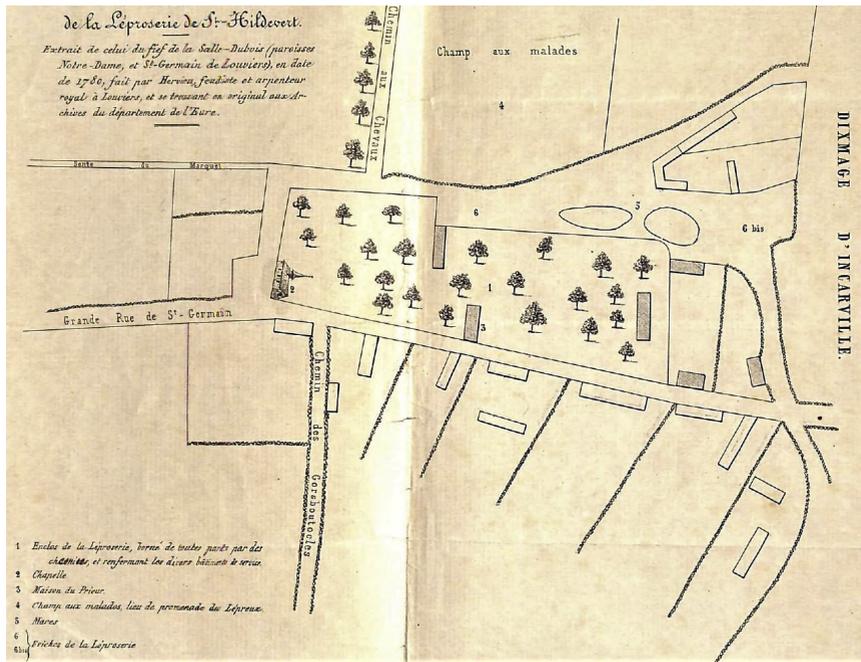
VIVRE À L'HÔPITAL SAINT-JEAN EN 1902

En 1902, l'hôpital-hospice Saint-Jean compte 280 lits, dont 12 sont réservés aux religieuses-infirmières et 10 aux servants (aides-soignants). Les 258 autres lits sont répartis comme suit :



Règlement de l'hôpital-hospice civil de Louviers, 1902 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_J7)

	* Hôpital Saint-Jean	* Hospice Saint-Jean
Personnes accueillies	Malades civils des deux sexes Blessés Malades militaires Femmes en couches	Vieillards, incurables et infirmes Indigents des deux sexes Filles de familles pauvres (<i>œuvre Adresset</i>) Pensionnaires valides et incurables Vieux ménages (<i>œuvre Postel</i>)
Répartition des lits	90 lits dont 55 pour les malades, 14 pour les contagieux et 4 pour les femmes en couches	168 lits : 95 pour les vieillards, 42 pour les incurables, 24 pour l'œuvre Adresset, 5 pour les pensionnaires et 2 pour les aliénés
Conditions d'admission	Admission prononcée par la commission administrative, sur présentation d'un certificat d'indigence et d'un certificat médical	Admission prononcée par la commission administrative pour les personnes résidant à Louviers depuis plus de 5 ans (sauf pensionnaires), sur présentation d'un certificat d'indigence et d'un certificat médical



Plan de la léproserie Saint-Hildevert, extrait de l'ouvrage *La Léproserie de Saint-Hildevert à Louviers : sa situation, son origine et sa fin : état et police des lépreux au XII^e siècle*, par Hébert-Desroquettes, 1854 (Médiathèque de Louviers, fonds Lalun n°662)

AU CHEVET DES LÉPREUX

Les grandes pandémies médiévales voient l'émergence, sur tout le territoire, d'établissements destinés à isoler pestiférés et lépreux :

✳ **Louviers** : maladrerie Saint-Hildevert, fondée en 1232 et réunie en 1532 à l'hôtel-Dieu pour y enfermer les contagieux. Mise en vente en 1795, elle sera peu à peu démolie au XIX^e siècle.

✳ **Saint-Cyr-du-Vaudreuil** : maladrerie Sainte-Marguerite, attestée dès le XII^e siècle et intégrée en 1699 à la maison-Dieu de Notre-Dame-du-Vaudreuil, elle-même citée dès 1307.

✳ **Aubevoye** : maladrerie et chapelle Saint-Jacques du Roule, dite aussi de Balenson, citée en 1205, inactive dès 1447.

✳ **La Haye-Malherbe** : Maladrerie et chapelle Saint-Blaise.

✳ **Le Mesnil-Jourdain** : maladrerie Sainte-Agathe, citée dans un contentieux du XVI^e siècle.

✳ **Igville** : maladrerie des Sablons, mentionnée à la fin du XIII^e siècle.

✳ **Montaure** : maladrerie et chapelle Saint-Blaise, mentionnée en 1253.

✳ **Pont-de-l'Arche** : maladrerie citée en 1259 et bénie en 1264.

La toponymie nous renseigne sur de possibles autres implantations, tels les lieux-dits appelés la Maladrerie ou Maladrerie (Andé, Crasville, Pont-de-l'Arche, Saint-Martin-la-Corneille/La Saussaye, Surville) ou Fief-aux-Malades (Igville).



Vue de l'ancienne maladrerie du Vaudreuil, 2011 (cliché SED Louviers)

AU CŒUR D'UNE MALADRERIE

Chaque léproserie a deux responsables : le chapelain, nommé par l'évêque et qui tire une grande part de ses revenus des dons faits aux malades ; un lépreux (ou messel si c'est une femme), qui régent ses semblables. Les lépreux sont soumis à des règles strictes, formalisés en 1621 par le *Règlement sur la façon de séparer les lépreux d'avec le peuple*. Toute suspicion de lèpre doit être soumise au prêtre qui isole l'individu, aussitôt après avoir dit une messe. Une fois enfermé, spolié de ses biens, le lépreux ne doit plus entrer dans les édifices publics, ne plus rien toucher si ce n'est avec un bâton et rester uniquement en compagnie de lépreux. Ce qui n'empêche pas certains de se rebeller contre l'ordre religieux et de faire appel de leur enfermement !



Portrait d'un médecin de peste, gravure de Paul Fürst, 1656 (publié dans l'ouvrage *Die Karikatur und Satire in der Medizin : Medico-Kunsthistorische Studie*, par le Dr. Eugen Holländer, 1921)

MALADES ET MALADIES

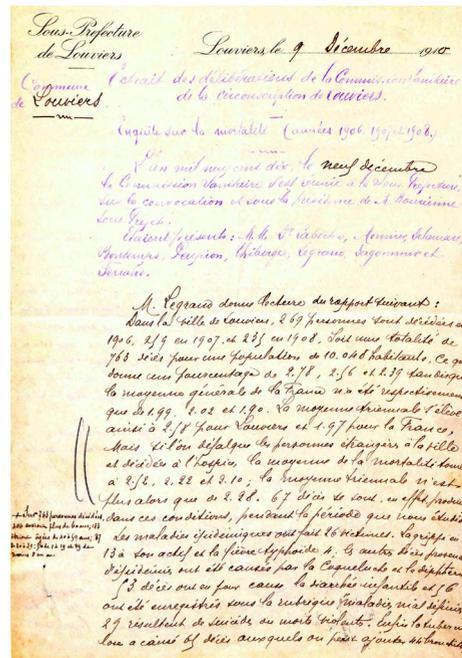
Qu'est-ce qu'un malade ?

Les statistiques sanitaires nous apprennent qu'en ville ou en campagne, les habitants du territoire sont atteints de **maladies bien connues** : rougeole, gale et scarlatine pour les plus jeunes, grippe, bronchite, dysenterie pour

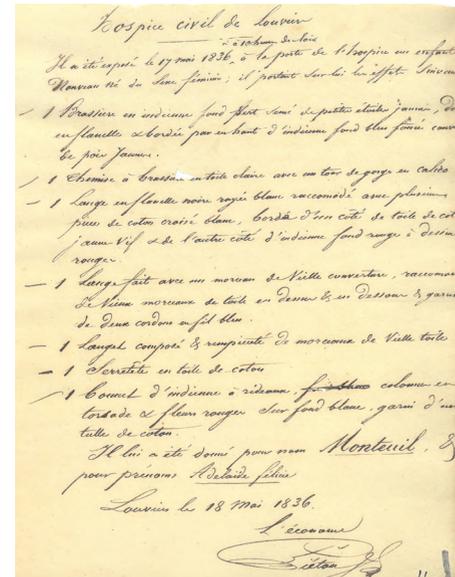
les adultes. Sont ensuite recensées des affections plus graves, telles que tuberculose, choléra, typhoïde, typhus ou encore maladies « *mal définies* », désignant le plus souvent des infections sexuellement transmissibles.

DE QUOI MEURT-ON AU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE ?

Des rapports réguliers sont dressés pour recenser les causes de mortalité. **Entre 1906 et 1908, sont ainsi décomptés à Louviers 763 morts**, dont 26 victimes d'épidémies (grippe, typhoïde, diphtérie, coqueluche), 56 de diarrhée infantile, 56 de maladies « *mal définies* », 39 par suicide ou mort violente et 109 de maladies respiratoires (tuberculose, bronchite). Peuvent être joints à ces rapports des conseils sanitaires pratiques à l'égard d'une profession ou des pouvoirs publics.



Rapport sur la situation sanitaire de Louviers entre 1906 et 1908, 1910 (AD Eure, 5M87)



Procès-verbal d'abandon de l'enfant Adélaïde Montreuil, 1836 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_Q9)

Sont enfin soignés sans restriction les militaires et marins, pris en charge par l'Etat. Les orphelins sont également accueillis, soit après abandon (souvent anonyme), soit ponctuellement avant placement.

L'obstacle financier à l'accès aux soins est peu à peu estompé par la création des **sociétés de secours mutuels**, légalisées en 1856 ou, plus localement, de la Caisse de sursalaire familial de l'union des industriels et commerçants de Louviers et de son groupement. Fondée en 1920 et financée par les employeurs locaux, elle invite les salariés à cotiser contre participation à leurs soins ou à leur retraite. **Il faut attendre l'ordonnance de 1945 pour rassembler ces initiatives éparses au sein de la toute nouvelle Sécurité sociale.**

Tous les individus pris en charge par les personnels et établissements de santé ne disposent pas du même statut. On distingue ainsi :

- l'individu aisé qui peut financer ses soins et est le plus souvent traité à domicile ;
- les pensionnaires, qui peuvent financer leur séjour à l'hôpital ou à l'hospice par des rentes, dons ou legs ;
- les indigents qui n'ont d'autre choix que d'être accueillis dans des conditions parfois misérables, et qui ne font appel à la médecine qu'en dernier recours, souvent trop tard pour espérer une guérison complète.



Vue de la partie réservée aux enfants de l'hospice Saint-Jean, début XX^e siècle (Pôle archives, 1F1)

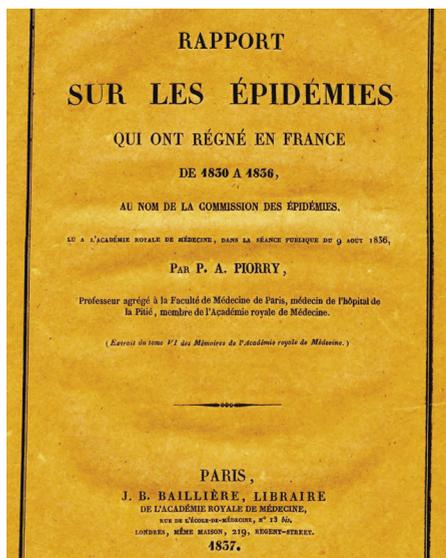
Des épidémies dévastatrices

Le territoire Seine-Eure a été confronté à des **épidémies parfois dévastatrices**. Avant la Révolution sont citées des épidémies de peste, de lèpre et, plus tard, de typhoïde. Entre l'an IX et l'an X, une « *fièvre tantôt putride, tantôt pétéchiiale, parfois pourpreuse, mais toujours contagieuse* » touche plus de 150 personnes en 6 mois à la Haye-Malherbe, causant 50 décès. Méningite, typhus, diphtérie, tuberculose sont ensuite souvent évoqués comme causes d'épidémies.

Les populations les plus pauvres sont les plus touchées, du fait de conditions de vie qui favorisent une contagion rapide et des difficultés à se soigner. Les remèdes sont onéreux et, sans aide publique, inaccessibles pour les malades qui refusent l'alitement pour ne pas perdre leur salaire. Les classes aisées sont parfois touchées, comme l'élite lovérienne frappée en 1846 par une épidémie de scarlatine qui emporte plusieurs notables ou leurs enfants.

AU CŒUR DES ÉPIDÉMIES

Ces épisodes sont documentés par les médecins qui y sont confrontés. Ils relèvent symptômes, évolution et variations de la maladie, ainsi que les remèdes proposés, et tentent d'en tirer des leçons pour mettre en place une prophylaxie efficace. Néanmoins l'inconscience des uns et le manque d'éducation des autres restent souvent des obstacles à la prévention et à la prise en charge précoce des malades.



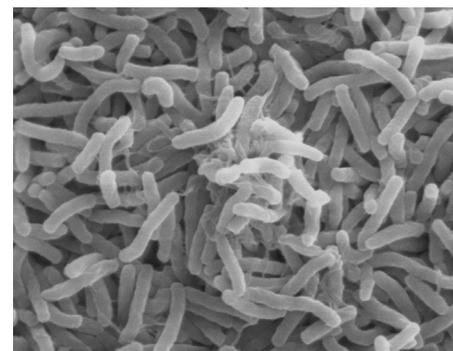
Rapport sur les épidémies qui ont régné en France de 1830 à 1836..., par A. Piory, 1837 (AD Eure, 5M55)

ALERTE À GAILLON !

En janvier 1835 est signalée à Gaillon une maladie qui touche 50 personnes de 15 à 40 ans. Qualifiée de « *fièvre maligne, ataxique ou cérébrale* », elle provoque malaises, inappétence, nausées, céphalées, courbatures, fièvre, délire, hémorragies nasales. On traite les malades par des saignées aux pieds et aux bras, la pose de sangsues derrière les oreilles, des boissons légères, des laxatifs ou des lavements. On guérit rapidement... ou on meurt si l'affection dure plus de 10 jours. Pourtant cette épidémie ne sera pas prise au sérieux par les autorités, qui laisseront les médecins sans soutien.

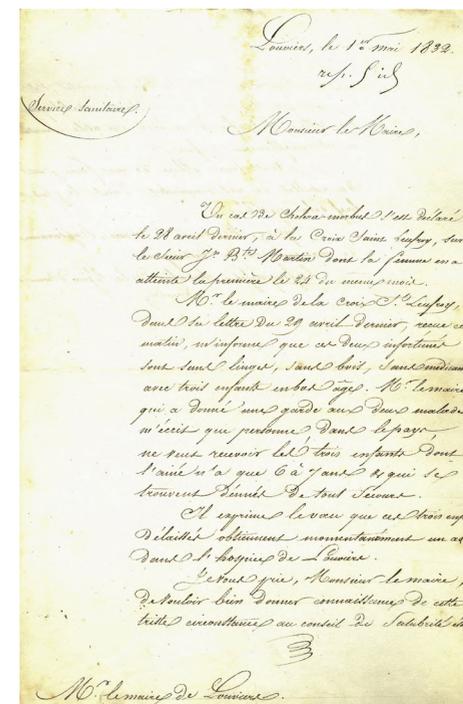
CHOLÉRA 1832

Le XIX^e siècle est fortement marqué par le **choléra morbus**, jusqu'ici inconnu en Europe et qui se répand sans distinction de sexe, d'âge ou de classe sociale. La maladie, causée par le *Vibrio cholerae*, est foudroyante : diarrhées, vomissements ressemblant à du riz au lait, menant à une déshydratation souvent mortelle. La transmission de la maladie se fait par les sécrétions humaines et les eaux souillées par celles-ci.



Vue du *Vibrio cholerae*, découvert par Robert Koch en 1884

Un premier cas est identifié à Paris en mars 1832. En territoire Seine-Eure, le « patient zéro » est signalé à Venables le 21 avril. L'épidémie se répand très vite, de la maison d'arrêt de Gaillon à la Haye-le-Comte, Louviers, Criquebeuf-sur-Seine et Pont-de-l'Arche. **Entre mi-avril et fin septembre 1832, l'arrondissement de Louviers compte 625 malades (1837 pour le département de l'Eure), dont 198 décèdent de la maladie (851 dans l'Eure).**



Rapport sur l'un des premiers cas de choléra dans l'arrondissement de Louviers, 1^{er} mai 1832 (Arch. Louviers, 27375_5J121)



Médaille protectrice contre le choléra, portant l'inscription « *Saint-Roch, préservez-nous du choléra* », XIX^e siècle (coll. privée)



In Égypte, pendant l'épidémie cholérique, l'alcool de Menthe de Riquiès a rendu les plus grands services.

Les remèdes sont limités : frictions du corps pour le réchauffer, diète, boissons chaudes et sucrées (tisanes de camomille, eau de riz), repos, aération maximale, voire le laudanum, à base d'opium. Il convient également de désinfecter les locaux et le mobilier par des fumigations ou des lavages à l'eau additionnée de chlorure de chaux, et de brûler le linge et les effets personnels. Les morts sont ensevelis dans des fosses remplies de chaux.

Image promouvant l'alcool de menthe Riquès « préservatif souverain contre les épidémies », entre autres de choléra, ca 1883 (coll. privée)

Archives de l'Eure
Propriété publique
N° d'entrée: 6517
Cote: Bibl. 374 BR 105

EXTRAIT

Du journal l'Union médicale du 26 octobre 1865.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE CHOLÉRA,

PAR
Le docteur PÉTEL, médecin du Bureau d'Hygiène, membre du Conseil d'Hygiène publique et de salubrité de Louviers.

Parmi les phénomènes graves et nombreux, dont l'ensemble constitue l'histoire du choléra, il en est un plus important, plus considérable que tous : la perte qui se produit par le tube digestif.

La sécrétion intestinale, dont le produit caractéristique de la maladie est pareil chez tous les malades, est donc évidemment à l'action d'une cause morbifique spéciale que nous ne connaissons pas, mais qui révèle et affirme sa présence par des effets toujours identiques.

Cette sécrétion spécifique, née sans l'influence d'une cause spécifique, n'est-elle pas le fait capital du choléra ? n'est-elle pas, à proprement parler, le choléra, dont tous les autres désordres ne seraient qu'une conséquence ?

Consignons les faits :
Pas de choléra sans sécrétions, sans évacuations alvines. — Les sécrétions, les évacuations arrivent d'abord ; les autres symptômes ne viennent

Quelques réflexions sur le choléra, par le Dr Pétel, 1865 (AD Eure, 374BR105)

CONSEIL D'HYGIÈNE DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

PRÉCAUTIONS SANITAIRES A OBSERVER CONTRE L'INVASION DU CHOLÉRA

Rapport de la Commission sur les mesures préservatives à prendre contre le choléra.

Messieurs,

Vous nous avez chargés, MM. Labiche, d'Hamelincourt, Billerey et moi, de rechercher les moyens de sauvegarder l'arrondissement de Louviers contre les ravages du choléra, dont la réapparition nous menace.

Le but désiré peut-être atteint, sur une très large échelle, dans les conditions où vivent nos populations :

Pour cela il faut :

- 1° Faire de la bonne hygiène, détruire tout ce qui est un foyer d'infection, tout ce qui peut favoriser la propagation du mal, améliorer, jusqu'au bon point ce qui est défectueux ;
- 2° Instruire le pays au point de vue du choléra lui expliquer les prodromes, les débuts, les allures, les divers phases du fléau, lui dire les redoutables dangers de sa dernière période, mais aussi la grande puissance du traitement, appliqué au début ; connaître avec énergie les fâcheux excitateurs de la peur, avec plus d'énergie encore l'apathie, l'indifférence, l'incrédulité peut-être aux paroles autorisées, la confiance irréfléchie aux messages intéressés d'un charlatanisme cupide, qui trop souvent domine les masses et les conduit à leur perte, si les masses veulent écouter votre voix, être dociles à vos conseils, si plus gros danger aura disparu.
- 3° Accoutumons-nous à considérer le choléra comme une maladie grave, souvent mortelle, quand on la laisse grandir, mais que l'on peut vaincre, surtout au début.

Le choléra foudroyant, c'est à dire sans diarrhée préalable, n'existe pas. M. Rohlert, dit-il, il a quelques jours à l'Académie de médecine, que, cette année, à Toulon et à Marseille, la diarrhée prémonitrice avait été toujours observée, de lui cherché à Paris en 1862, à Louviers en 1869, dans la vallée d'Iton en 1865, je ne l'ai pas rencontré. En 1894, à Louviers, il y a eu 220 cholériques ; tous avaient eu la diarrhée pendant un ou plusieurs jours et ne l'avaient pas soignée (1).

Si l'existe, c'est l'exception.

Donnons un tableau sommaire du choléra, de ses débuts, de la succession des divers phénomènes qu'il présente. Il est toujours utile de connaître son ennemi :

Un dérangement de ventre survient : c'est le choléra à son début. Le dérangement se maintient sans changement notable ou avec aggravation pendant un ou plusieurs jours, rarement pendant quelques heures seulement. Mâigre ou nicolo, le choléra s'installe... Bientôt il va s'emparer de toutes les forces vives de l'économie, il les concentrera sur son point, le tube gastro-intestinal, pour une seule opération, la sécrétion du liquide qui lui est propre, qui n'appartient qu'à lui, liquide qui ressemble à de l'eau de riz. Ce liquide sécrété par tous les pores de la membrane gastro-intestinale, s'échappe par haut et par bas, à flots rapprochés le lit, les parquets en sont souillés, les vases sont remplis, la spoliation se poursuit, se complète ; le malade succombe ou le fléau abandonne à nos soins des organisations profondément atteintes, cadavres qui respirent, que nous ne pouvons que trop rarement arracher à la mort. Quelques heures ont suffi pour réaliser le désastre. Puis, dès que les évacuations deviennent abondantes, voici les crampes, les cris de douleur et d'angoisse, la cyanose, le froid agité de la peau, les sueurs froides et glauques, le point qui dévore, la soif que rien ne peut déteindre, l'étalement, l'amatrissement général, l'excavation des yeux, le voile de la corne, le froid de la langue, le froid de l'aine. Pénible et douloureux spectacle !

Laissons à la science, au développement du médecin, le soin de lutter encore à cette époque difficile. Il sauvera peut-être une victime sur deux, mais ne l'attendons pas.

Toute notre attention, tous nos efforts doivent se porter sur les symptômes prémoniteurs : horloges, embarras du ventre, vertiges, mais surtout la diarrhée, quelque légère qu'elle apparaisse.

En termes d'hygiène, la diarrhée a deux caractères.

Pas d'ajournement, pas de fausse sécurité ! Tout retard pourrait être puni par une mort prochaine et cruelle !

Traitement

Se mettre au lit, boire des tisanes chaudes et aromatiques comme infusions de menthe, de tilleul, citrades et sauciers ; mais surtout et avant tout, prendre, par cuillerées, d'heure en heure, ou même de demi-heure en demi-heure, une potion faite avec 15 ou 20 gouttes de laudanum de Sydenham dans une verre ordinaire d'eau sucrée.

Appeler son médecin.

Personnes qui désirent tout de suite les pharmaciens, feront bien d'avoir chez elles à l'avance, une petite provision de laudanum et des tisanes indiquées.

P. PÉTEL.

Précautions sanitaires à observer dans l'arrondissement de Louviers tant pour les services publics que pour les particuliers.

Dans sa réunion du 5 courant, le conseil d'hygiène a approuvé à l'unanimité les précautions prises par l'Administration municipale de Louviers et félicité M. le maire de son initiative.

Le Conseil a procédé ensuite à la nomination de la commission qui soumet à votre approbation les mesures sanitaires et hygiéniques à prescrire à Louviers et dans l'arrondissement.

Tous les matras, faire enlever le balayage des rues, les matières fécales et autres débris déposés sur les boulevards, les promenoirs ou autres endroits, enlever l'urine versée dans les haquets publics.

Deux fois par jour, pendant une heure environ, laisser couler l'eau dans les ruisseaux de manière à les maintenir dans un état constant de propreté. Aux bouches d'égoût jeter un mélange de sulfate de fer ou de chlorure de chaux dans la proportion de 1 de chlorure et de 4 de sulfate de fer.

Dans les écoles publiques, prescrire le lavage des lieux d'aisances, avec la solution de sulfate de fer, et l'arrosage des classes avec la solution phéniquée, puis l'aération des locaux.

Entretiens les places, les marchés, la poissonnerie, etc., dans un parfait état de propreté.

Habitations particulières

Les entretenir dans un état parfait d'aération et de propreté ; maintenir propre l'habitation des animaux domestiques et de basse-cour. N'y conserver aucun animal de fumer.

Chez les boucliers, les charcutiers, défendre les anses d'os, de graines ou autres déchets de leur industrie.

Établir une surveillance active dans les lieux de réunion, dans les établissements publics pour l'assainissement des locaux.

Les eaux des rivières, fossés d'aisances autrement que par des tonneaux hermétiquement fermés, actionnés par la vapeur ou par mail d'homme et livrant les gaz. En cas d'urgence ou de trop fortes chaleurs, n'opérer ces vidanges que s'il y a absolue nécessité.

Conseiller à chacun de verser dans les fosses d'aisances, qu'elles soient clanches ou non, deux fois par semaine, soit une solution de sulfate de fer, soit un lait de chaux phéniquée ; de verser dans les fosses destinés à recevoir les déjections humaines une petite solution de sulfate de fer ou de sulfate de cuivre.

Des eaux

L'usage d'une eau de mauvaise qualité peut déterminer l'attaque de l'épidémie, ou être la cause d'autres maladies ; il faut donc bien s'assurer de la qualité de l'eau que l'on emploie.

Les eaux des rivières, des puits, des mares, des citernes sont souvent souillées par les égouts du sol, les résidus des établissements industriels, les égouts des toits et les pigeons déposent leurs excréments, etc. Si l'on n'est pas certain de la qualité de l'eau que l'on a à sa disposition, il est prudent, avant de l'employer à l'alimentation, de la faire bouillir et aussi de la passer au filtre de ménage. L'eau de l'Eure est de bonne qualité, son degré

est près des cours d'eau, et dont le niveau correspond avec celui de la rivière, présentant généralement un degré hydroométrique peu élevé, mais leur eau contient des matières organiques, ce qui la rend impropre à l'alimentation.

Il n'en est pas de même de l'eau distribuée par la ville, celle eau est exempte de matières organiques.

Son degré hydroométrique varie de 24 à 26. Sa composition est de :

Acide carbonique..... 4°
Carbonate de chaux..... 19°-7
Sels de magnésie..... 7°
Sels de chaux autres que le carbonate..... 0°-5

29°-2

Elle est donc dans de très bonnes conditions hygiéniques et devrait être employée par tous les habitants (1).

Surveiller les établissements rangés dans la catégorie des insalubres, et faire fermer tous ceux qui ne se trouvant pas dans les conditions qui leur sont imposées.

Les écuries, les étables, les fromageries, les fonderies de suifs et autres, laissant échapper des odeurs insalubres devront être éclairés l'objet d'une surveillance spéciale.

Assainir les murs en versant sur toute leur surface un lait de chaux.

Prescrire à tous propriétaires ou fermiers de répandre dans l'eau de puits, qu'elle soit à ciel ouvert ou dans des citernes, un lait de chaux ou de la chaux ou poudre ; d'arroser leur fumier avec la solution de sulfate de fer.

L'excavation de ces mesures serait surveillée par toutes les autorités du chef-lieu de canton, dont le prix est le mieux élevé et même minime, et dont l'efficacité que nous conseillons sont ceux de ce fait :

La sulfate de fer :
La chaux ;
L'acide phénique ;
Le chlorure de chaux.

Ainsi les murs, les puits sont parfaitement assainis avec la chaux.

Les fumiers, les urines, les lieux d'aisances sont rendus insalubres par le sulfate de fer.

Le chlorure de chaux se dissout dans l'eau. L'acide phénique se dissout dans une solution de carbonate de soude, avec laquelle il forme un phéno lique.

Les compositions précitées, employées en arrosements, assainissent très bien l'atmosphère des locaux de réunion.

L'acide phénique, mêlé à la chaux, à la craie ou poudre, forme un phéno en partie insoluble qui désinfecte les matières solides et les darci.

Le lait de chaux se prépare en diluant de la chaux dans l'eau, de manière à faire une bouillie claire :

La solution de sulfate de fer, en faisant dissoudre 250 grammes de sulfate de fer dans un seau d'eau ; ceux qui préféreraient employer le sulfate de cuivre, rempliraient le sulfate de fer par la même quantité de sulfate de cuivre, mais ce dernier coûte cinq fois plus que le sulfate de fer.

La solution de chlorure de chaux, en délayant quatre cuillerées à bouche de ce chlorure dans un litre d'eau :

La solution d'acide phénique, en faisant dissoudre 200 grammes de carbonate de soude dans un seau d'eau et en ajoutant 20 grammes d'acide phénique cristallisé ou 25 grammes d'acide phénique liquide.

On peut aussi assainir les appartements d'une manière lente et permanente, avec la préparation ci-après :

Eau, un litre ou..... 13 10°
Carbonate de soude..... 0(02) 0(200)
Goudron de Norwège..... 0(02) 0(200)

mélanger, agiter et laisser en repos.

Ce liquide déposé et éclairci constitue la liqueur de goudron, qui est un phéno lique.

Versé dans un vase et laissé à l'air ouvert dans les appartements, l'odeur qui s'en répand les assainit. Quelques gouttes de ce liquide mises dans un verre de bière ou de tisane, remplaçant l'eau de goudron dans tous les cas où celle-ci est employée.

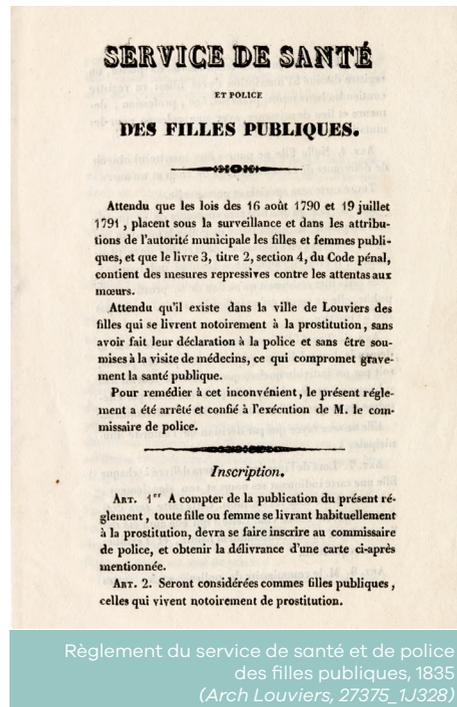
Cachez cette maladie !

Le malade est souvent décrit comme un indigent, en proie à des vices tels que l'alcool et la paresse, qui mérite à peine les soins qui lui sont dispensés. Le « patient zéro » est un vagabond ou un débauché, si possible extérieur à la commune, vecteur d'une affection qui va ensuite contaminer une population innocente. Suspectés de véhiculer des maladies, les nomades se voient peu à peu interdire les centres-bourgs, puis contraints par la loi du 16 juillet 1912 d'être à jour de leurs vaccinations et de subir des contrôles de leur état de santé et de la salubrité de leurs roulottes.

En effet, nombre de médecins identifient alors certaines maladies comme associées à la misère sociale. La tuberculose passe ainsi du statut de maladie romantique décrite par de nombreux auteurs, à une affection violente, où l'on meurt dans les pires souffrances et dans la pauvreté absolue. La peur de la contagion devient frénétique. Une instruction de 1901 prescrit d'isoler les tuberculeux, d'aérer et de désinfecter les chambres, d'employer des personnels en bonne santé et spécifiquement formés. Cette évolution amène les hôpitaux de Louviers et Pont-de-l'Arche à créer des salles ou pavillons spécifiques, isolés des autres patients.



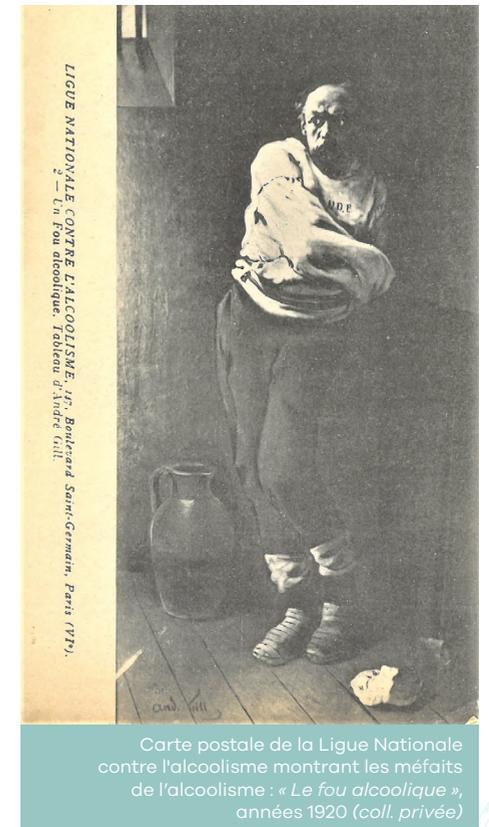
Chanson humoristique de sensibilisation à la lutte contre la tuberculose auprès des enfants, sans date (coll. privée)



Règlement du service de santé et de police des filles publiques, 1835 (Arch Louviers, 27375_1J328)

La tuberculose est souvent associée à l'alcoolisme, comme en témoigne cette phrase souvent répétée : « La phthisie se prend sur le zinc ! ». Les associations antituberculeuses mènent donc souvent de conserve leurs actions de prévention avec les ligues antialcooliques. Beaucoup font porter aux parents alcooliques la responsabilité d'affections hérédofamiliales, entraînant handicaps physiques ou mentaux chez leur descendance. C'est pourquoi on s'empresse de retirer les enfants de telles familles, afin d'éviter toute contagion sanitaire et morale. Les instituteurs sont également en première ligne pour enseigner des préceptes d'hygiène élémentaire assortis de leçons de bonne moralité.

Autre maladie honteuse : la syphilis, qui touche toutes les classes d'une société qui se soucie plus de protéger la réputation d'un homme que de préserver la santé d'une femme, voire de son enfant. La maladie se soigne sous le manteau, par des remèdes plus ou moins éprouvés jusqu'à la découverte de la pénicilline en 1928. Les prostituées font l'objet d'une surveillance particulière, accusées de transmettre diverses infections sexuellement transmissibles. Dès 21 ans, qu'elles exercent à domicile ou en maisons closes, elles sont recensées et fichées. Une carte leur est délivrée où un médecin appose un visa à chaque visite médicale bihebdomadaire. Sans visa, c'est l'interdiction d'exercer et l'obligation de se soigner jusqu'à rétablissement.



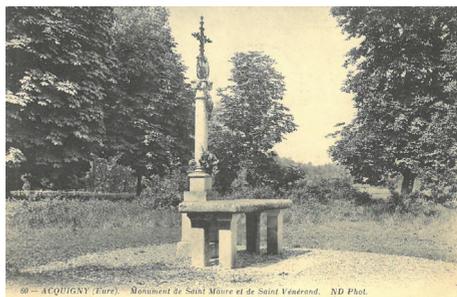
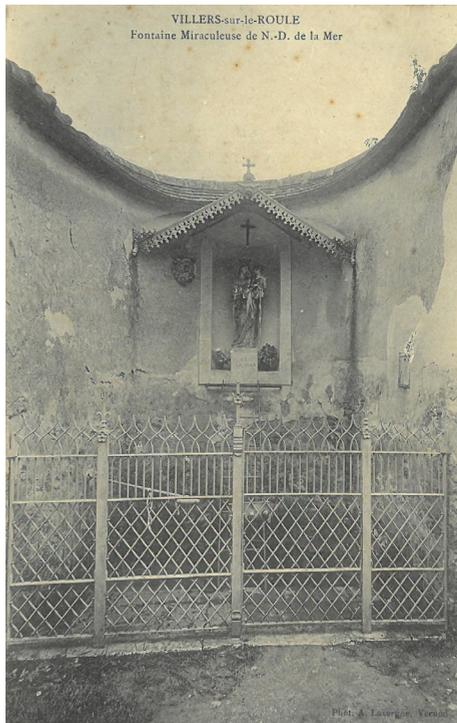
Carte postale de la Ligue Nationale contre l'alcoolisme montrant les méfaits de l'alcoolisme : « Le fou alcoolique », années 1920 (coll. privée)

SE SOIGNER

Aide-toi, le Ciel t'aidera...

Le premier rempart contre la maladie est la **foi populaire**. On prie pour éviter la maladie ou pour guérir le saint qui s'est spécialisé dans la prévention ou le traitement de telle affection : ainsi saint Lubin contre les rhumatismes, saint Eustache contre la peur. On trempe les enfants dans la fontaine Sainte-Clotilde de Saint-Germain-de-Pasquier, on fréquente les sources de la forêt de Bord ou de Villers-sur-le-Roule contre les fièvres ou les maladies de peau. Deux guérisons miraculeuses sont même attribuées aux saints Mauxe et Vénérand d'Acquigny au XVIII^e siècle.

On recourt aussi aux **plantes médicinales (ou simples)**, ou encore aux **organes ou sécrétions d'animaux** par l'intermédiaire de guérisseurs ou rebouteux, qui allient superstition et réelles connaissances médicales. Interviennent aussi les herboristes, dont la profession est reconnue par l'Université de 1778 à 1941. Les plus aisés se fournissent en remèdes auprès de l'apothicaire, devenu pharmacien, terme attesté dès 1620.



Cartes postales de lieux de pèlerinage : fontaine de Notre-Dame-de-la-Mer (Villers-sur-le-Roule), monument dédié aux saints Mauxe et Vénérand (Acquigny), début XX^e siècle (Pôle archives, 1Fi)

Pour faciliter l'accès aux traitements, le Conseil général de l'Eure distribue dès 1811 dans les communes rurales des **caisses de médicaments** destinés aux plus pauvres. On y trouve du quinquina, de la mousse de Corse, divers onguents, de l'éther ou de l'ammoniaque. Par ailleurs, l'hôpital Saint-Jean dispose d'un jardin de simples où sont plantées en 1807 des graines de « *rheum palmatum* » (rhubarbe chinoise ou palmée), plante

destinée à la préparation de laxatifs ou de toniques.

En 1893, la création de l'**Assistance médicale gratuite** s'accompagne d'un recensement de médicaments et appareils dûment identifiés. La liste en est adressée annuellement aux bureaux de bienfaisance et aux hôpitaux. Ceux-ci sont incités de ne recourir qu'à ces seuls produits, sous peine de ne pas être remboursés.

EXERCICE 1811. PHARMACIE CENTRALE DES HÔPITAUX, HOSPICES CIVILS ET SECOURS DE LA VILLE DE PARIS.

ÉTAT des Médicaments contenus dans la Caisse de Pharmacie de 1811.

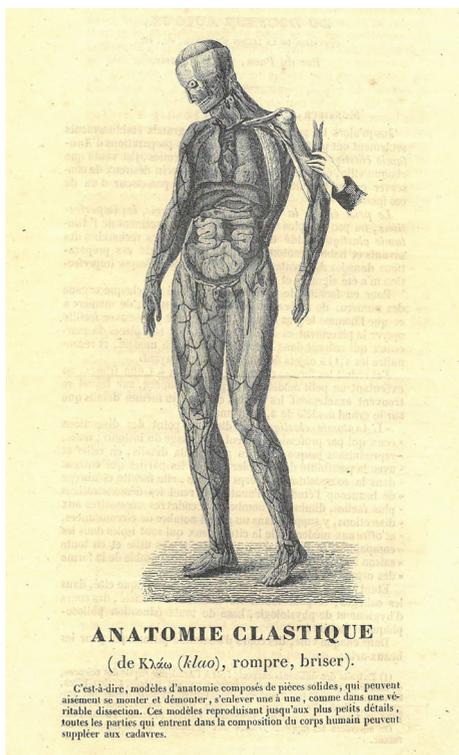
DÉNOMINATIONS		POIDS	
ANCIENNES.	NOUVELLES.	NOUVEAUX. Kil. gramm. N°.	ANCIENS. L. onc. gr. grains.
Rhubarbe concassée.....	0. 250. 0.	0. 4 7 15.
Rhubarbe en poudre.....	0. 000. 0.	0. 1. 7. 50.
Kinkina gris entier.....	0. 500. 0.	1. 0. 2. 53.
Kinkina en poudre.....	0. 500. 0.	3. 0. 8. 16.
Séné mondé.....	0. 500. 0.	1. 0. 2. 53.
Agaric de chêne.....	0. 950. 0.	0. 1. 5. 05.
Manne en sorte.....	1. 0. 0.	2. 0. 5. 35.
Campbre.....	0. 100. 0.	0. 3. 2. 10.
Mousse de Corse.....	0. 100. 0.	0. 3. 2. 10.
Jalap en poudre.....	0. 110. 0.	0. 3. 7. 26.
Ipécacuanha en poudre.....	0. 100. 0.	0. 3. 2. 10.
Cantharides en poudre.....	0. 100. 0.	0. 3. 2. 10.
Laudanum liquide.....	Vin d'opium composé.....	0. 100. 0.	0. 3. 2. 10.
Esprit de cochléaria.....	Alcool au cochléaria.....	1. 0. 0.	2. 0. 5. 35.
Éther vitriolique.....	Éther sulfurique.....	0. 200. 0.	0. 6. 4. 21.
Thériaque fine.....	0. 500. 0.	1. 0. 2. 53.
Disacordium.....	0. 200. 0.	0. 6. 4. 21.
Pilules purgatives.....	0. 150. 0.	0. 4. 7. 15.
Onguent de la mère.....	0. 500. 0.	1. 0. 2. 53.
Onguent styrax.....	0. 200. 0.	0. 6. 4. 21.
Emplâtre diachylum gommé.....	0. 400. 0.	0. 13. 0. 43.
Emplâtre vésicatoire.....	0. 250. 0.	0. 8. 1. 46.
Alkali volatil fluor.....	Ammoniaque liquide.....	0. 150. 0.	0. 4. 7. 15.
Sel d'épau de Lorraine.....	Sulfate de soude.....	1. 0. 0.	2. 0. 5. 35.
Sel de nitre.....	Nitrate de potasse.....	0. 250. 0.	0. 8. 1. 26.
Mercure doux [aquila alba].....	Muriate de mercure doux.....	0. 030. 0.	0. 0. 7. 61.
Émétique.....	Tartrate de potasse et d'antimoine.....	0. 030. 0.	0. 0. 7. 61.
Vitriol bleu.....	Sulfate de cuivre.....	0. 060. 0.	0. 1. 7. 50.
Extrait de Saturne.....	Acétate de plomb liquide.....	0. 250. 0.	0. 8. 1. 26.
Kermès minéral.....	Oxide d'antimoine hydro-sulfuré rouge.....	0. 010. 0.	0. 0. 3. 66.
Précipité rouge.....	Oxide rouge de mercure.....	0. 030. 0.	0. 0. 7. 61.
Boules de Mars.....	Tartrate de potasse et de fer desséché.....	0. 150. 0.	0. 4. 7. 15.
Code pharmaceutique.....	0. 0. 1.

Liste des médicaments déposés dans les villages par le Conseil général de l'Eure, 1811 (AD Eure, 5M55)

La science au secours de la médecine

Jusqu'au XX^e siècle, les remèdes sont composés de tout ou partie d'une centaine de plantes, certaines connues depuis l'Antiquité, d'autres apparues avec les Grandes découvertes. Si l'on use depuis longtemps de l'arnica, de la camomille et d'autres simples, on voit se développer le recours aux épices (poivre, gingembre), ou à des produits nouveaux (cacao, café). On les utilise, seuls ou combinés, sous forme d'onguents, de pilules, d'huiles ou de tisanes. On recourt également à des composés tels que mercure, antimoine ou sulfate de cuivre.

A partir de 1890-1900, la tendance s'inverse : les remèdes naturels cèdent peu à peu la place à des médicaments produits de façon chimique et industrielle. L'aspirine, extraite de l'écorce de saule, est brevetée en 1899, suivie par la pénicilline en 1928. Le thermalisme se développe : des cures thermales sont envisagées aux sources d'eau chaude d'Incarville, aux vertus dermatologiques, et au Neubourg.



ANATOMIE CLASTIQUE

(de *κλάω* (*klao*), rompre, briser).

C'est-à-dire, modèles d'anatomie composés de pièces solides, qui peuvent aisément se monter et démonter, s'enlever une à une, comme dans une véritable dissection. Ces modèles reproduisent jusqu'aux plus petits détails, toutes les parties qui entrent dans la composition du corps humain peuvent suppléer aux cadavres.

Dessin d'anatomie des établissements du Dr Auzoux, à côté du Neubourg, 1838 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_L6)

La science devient synonyme d'espoir. Les découvertes médicales s'accéléraient : vaccins, rayons X, antibiotiques ouvrent la voie à de nouveaux traitements. La connaissance du corps humain se démocratise grâce aux mannequins anatomiques du médecin neubourgeois Auzoux. Dans le même temps, les charlatans n'hésitent pas à proposer des médicaments plus miraculeux les uns que les autres, chacun se vantant avoir inventé la panacée universelle.

TRAITEMENT PARFAIT
des Maladies de l'ESTOMAC et de la NUTRITION

BRULURES D'ESTOMAC - ACIDITÉ - CRAMPES

POUDRE DOPS
ALCALINOPHOSPHATÉE
DU D^r O. DUBOIS

EN VENTE DANS TOUTES PHARMACIES

Documents promotionnels pour la poudre Dops pour soulager l'estomac, fin XIX^e-début XX^e siècle (coll. privée)

Après maladies contagieuses, chacun peut soi-même, faire de ses locaux une
DESINFECTATION
Simple. Rapide et Economique à l'ALDEHYDE FORMIQUE

par le **Fumigator Gonin**

TELEPHONE 517-23
TELEGRAPHE FUMIGATOR - PARIS

FUMIGATOR N° 3 pour 45 m.3 - 2 fr. 30
FUMIGATOR N° 4 pour 20 m.3 - 2 fr. 75

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Hygiène publique de France

Autorisé par décisions ministérielles des 9 février 1904 et 21 juin 1907

ADOPTÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE (après avis du 13 mai 1912)

Préconisé par le Touring-Club de France pour l'assainissement des chambres d'hôtel
Adopté dans un grand nombre de Départements pour le service public de désinfection

Document promotionnel pour le Fumigator, appareil de désinfection par fumigation, 1912 (Arch. Acquigny, 27003_1R7)

Outre les remèdes, les autorités sanitaires prônent l'usage d'appareils pour prévenir ou combattre la maladie. Etuves fixes, appareils trempeurs, pulvérisateurs sont proposés aux communes, en incitant à des achats groupés du fait de leur prix élevé. En 1805 sont ainsi encouragées des fumigations d'acides minéraux grâce à des flacons portatifs renfermant sel marin, oxyde de manganèse et acide

LE RÉSINOL

Fabriqué avec des Résines de Sapin de Norvège

ANTISEPTIQUE PUISSANT, ANTIÉPIDÉMIQUE

Suppression de la poussière - Hygiène et Salubrité publique
Plus de Microbes
Plus de Maladies infectieuses

Le Résinol s'emploie sur les planchers non cirés, mosaïque, terrazzoïth, etc., pour ses propriétés antiseptiques et antiépidémiques en supprimant totalement la poussière, il est adopté par les Administrations publiques, Postes et Télégraphes, Hospices, Casernes, Écoles, Ateliers, Usines, etc.

Les travaux si intéressants de notre GRAND PASTEUR disent en effet que nos maladies sont dues au développement des Microbes, lorsque ceux-ci trouvent un milieu propice.

Le Résinol, par ses multiples propriétés, est un des plus puissants désinfectants et est devenu d'un emploi indispensable pour l'assainissement des habitations, appartements, magasins, salles de réunions, hôpitaux et tous les endroits où l'hygiène doit être rigoureusement observée. Ses propriétés antiseptiques et autres l'ont fait recommander aussitôt par les Sommités médicales.

100.000 attestations sont à la disposition des clients.

Mode d'emploi. - Le Résinol se laisse étendre facilement, au moyen d'un chiffon, sur les surfaces des parquets et planchers bien nettoyés et séchés. Il pénètre profondément dans le bois en séchant immédiatement à la surface. Une demi-heure après l'avoir étendu on peut passer un chiffon de laine sec sur le parquet ou sur le plancher : on obtient un bel aspect mat agréable à l'œil. Le Résinol ne nécessite aucun entretien, seul le balayage suffit et deux ou trois applications par année, seulement, sont nécessaires pour le bon entretien des locaux.

Usines et Bureaux : 46, Rue Saint-Marc, Orléans - Téléph. 28-14
Le Résinol est en vente chez les Orfèvres, grands Magasins, quincailliers, Epiciers, etc.

Affiche publicitaire pour le Résinol, désinfectant pour le sol, sans date (27375_5J47)

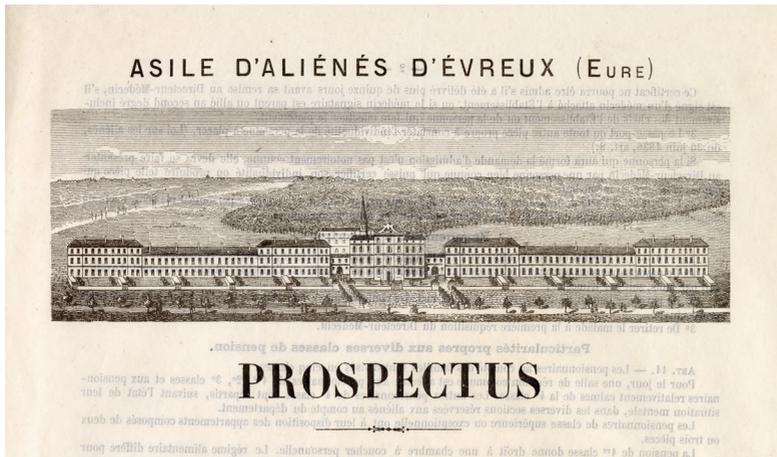
sulfurique. Plus tard, on prônera l'usage du fumigator pour purifier l'air, et du résinol pour assainir les sols.

Vers une prise en charge spécialisée

L'amélioration des connaissances médicales à compter du XVIII^e siècle permet d'orienter les patients vers des structures plus adaptées à leurs pathologies, même si elles restent longtemps des lieux d'enfermement.

Les aliénés, qu'ils soient dangereux ou non, sont d'abord isolés dans des locaux annexes aux prisons. La loi de 1838 réclame un traitement plus humain, au sein d'asiles départementaux, tel l'asile d'Évreux, et de locaux adaptés

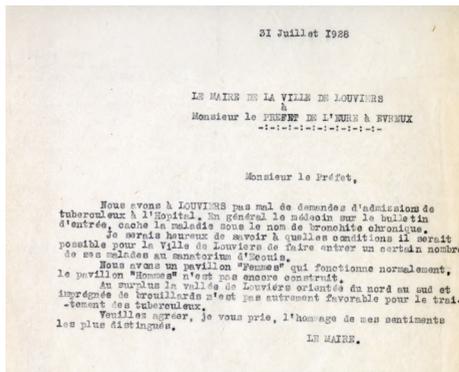
dans les hôpitaux. L'hospitalisation est réalisée sur certificat médical à la demande de la famille, d'un médecin ou d'un maire : les frais sont alors répartis entre famille, commune, département et hôpital. On sépare peu à peu les aliénés calmes des dangereux, ainsi que des personnes atteintes de surdité et de mutisme, dirigées vers des établissements plus adaptés à leur handicap. Les aveugles indigents sont quant à eux orientés vers l'hôpital parisien des Quinze-Vingts.



Prospectus de présentation de l'asile d'aliénés d'Évreux, 1874 (Arch. Incarville, 27351_3Q2)

Au début du XX^e siècle, les **tuberculeux** sont accueillis dans des **sanatoriums** où ils peuvent réaliser des cures de repos et d'air tout en bénéficiant d'une suralimentation destinée à les renforcer. L'idée est de les isoler du reste de la population car « ces épaves humaines ne sont point qu'un lit de tristesse, elles sont un élément de danger permanent et très actif, quelles que soient les précautions qu'on prenne contre la contagion », comme l'écrit un médecin contemporain.

Toutefois ces « sanas » restent peu nombreux et difficilement accessibles pour les pauvres. Sont donc créés dans les villes des **dispensaires** d'hygiène sociale, chargés de repérer et de suivre les malades. Enfin, pour combattre la maladie au plus tôt, se développent des **préventoriums**, comme celui d'Écouis, souvent présentés comme des colonies de vacances au grand air.



Demande d'admission au sanatorium d'Écouis, 1928 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_Q11)



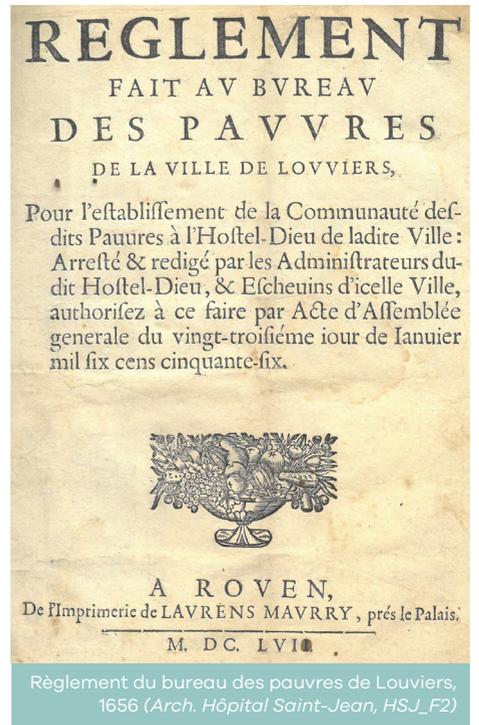
Vue du préventorium d'Écouis, début XX^e siècle (AD Eure, 8F213/59)

GUÉRIR... OU PRÉVENIR ?

Accompagner les malades et les faibles

Dès 1656, Louviers édicte un règlement pour son **bureau des pauvres**, transformé en **bureau de bienfaisance** par la loi du 7 frimaire an V, qui impose la création de cet organisme dans toutes les communes. Son but premier est de maintenir les pauvres à domicile quand ils ne sont pas capables de travailler pour raisons de santé, d'infirmité ou d'âge. En 1837, chaque commune est sommée de prendre des mesures pour « *alimenter les indigents et interdire la vagabondage et la mendicité* ». A la fin du XIX^e siècle, les bureaux de bienfaisance voient leurs compétences renforcées par la gestion directe de certaines aides d'Etat, en collaboration avec le Conseil général, telles que l'assistance médicale gratuite.

Chaque bureau, présidé par le maire de la commune, est administré par plusieurs membres, tous bénévoles. Il recense les indigents, valides, malades et vieillards de la commune, leur octroie ou refuse selon des critères propres divers secours en argent ou en nature, et les oriente éventuellement vers des structures adaptées pour lesquelles il prend en charge tout ou partie des frais d'accueil. Seuls les pauvres de la commune sont éligibles aux aides, avec parfois une obligation d'ancienneté de résidence.



Règlement du bureau des pauvres de Louviers, 1656 (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_F2)

Outre ces bureaux institutionnalisés, on trouve **diverses œuvres privées, religieuses ou laïques**, qui interviennent également dans le cadre de la prévention ou de l'accompagnement à caractère social ou médical. Ainsi à Louviers, l'Œuvre Audresset fournit des soins à domicile, des vêtements, de la nourriture et des médicaments aux indigents en attente d'être pris en charge par le bureau de bienfaisance.

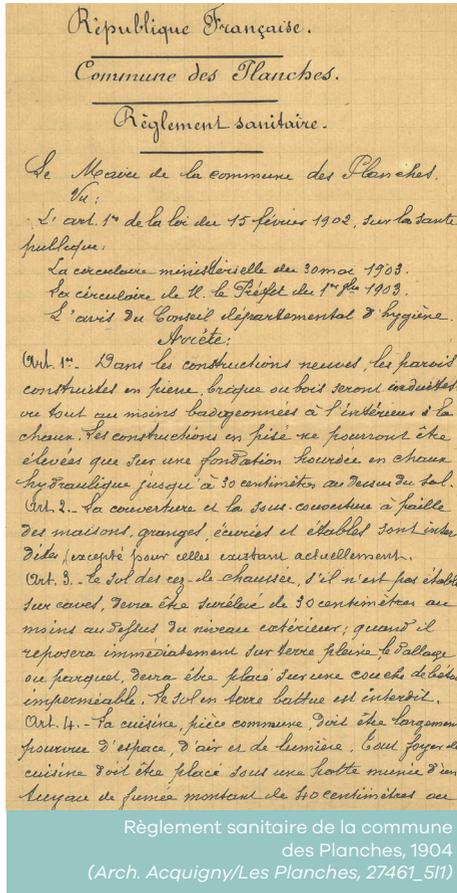
Vers une police de la santé...

Dès 1770, la commune de Louviers nomme le Dr Henriquet « *médecin chargé de l'inspection générale des malades et des mesures de propreté* ». Mais il faut attendre l'épidémie de choléra de 1832 pour que soient imposées les premières **mesures d'hygiène publique fortes** afin de pallier la mauvaise qualité de l'eau potable, l'absence de caniveaux, le non-ramassage des ordures ménagères et les nombreux logements insalubres, étroits, mal aérés et non chauffés. La loi du 15 février 1902 ordonne enfin à chaque commune de délibérer sur un **règlement sanitaire communal**, fixant des règles claires en matière de prévention, de gestion des eaux potables et usées, d'urbanisme et plus généralement de salubrité publique.



Passeport sanitaire, 1899
(Arch. Louviers, 27375_5J119)

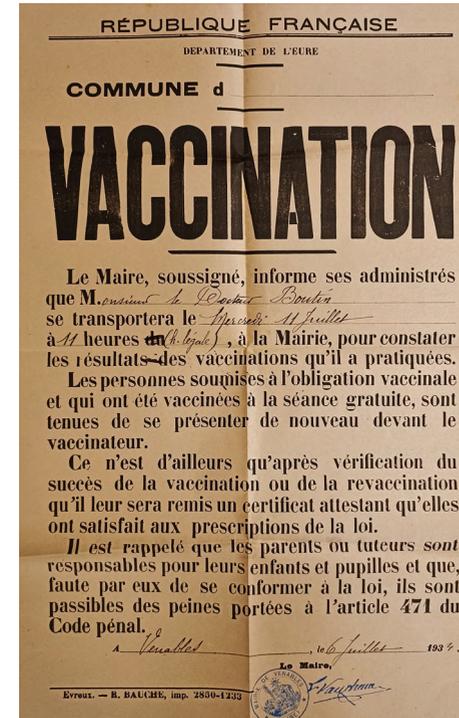
Lors des épidémies, **la répression prend le pas**. Aux lépreux enfermés dans les maladreries, on peut opposer au XIX^e siècle les voyageurs soumis à quarantaine et à la délivrance d'un **passport sanitaire** à présenter à



Règlement sanitaire de la commune des Planches, 1904
(Arch. Acquigny/Les Planches, 27461_511)

chaque réquisition durant leur voyage, ou l'obligation d'informer les autorités de la présence d'un malade contagieux. En outre, des mesures strictes sont mises en place pour **éviter la contagion après décès**, en désinfectant linges et bâtiments ayant abrité des contagieux et en déversant du sulfate de chaux sur les cadavres et dans les tombes pour limiter la diffusion de miasmes.

Des **distributions de nourriture** sont ponctuellement organisées pour limiter un état de faiblesse propice à la maladie et à son aggravation. Lors de l'épidémie qui ravage la Haye-Malherbe en l'an X, chaque malade indigent reçoit ainsi par jour 1,5 livre de pain, 0,5 livre de viande et 1 pinte de petit cidre pour lutter contre la malnutrition chronique.



Affiche d'information sur une campagne de vaccination à destination des enfants de la commune de Venables, 1934
(Arch. Venables, 27676_514)

Enfin au cours du XX^e siècle, une **politique encadrée de vaccination** se développe. Des médecins vaccinateurs sont nommés et effectuent des tournées dans les mairies et écoles pour procéder aux vaccinations jugées indispensables.

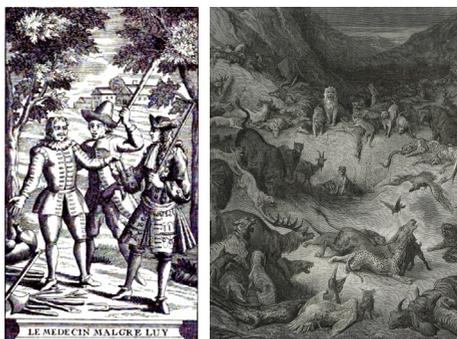
HISTOIRE DE VACCINS

En 1798, Jenner réalise la première vaccine contre la variole. A compter de 1881, Pasteur et bien d'autres chercheurs vont inventer des vaccins qui vont révolutionner la médecine : charbon (1881), rage (1885), typhoïde (1896). Le XX^e siècle ne sera pas en reste : tuberculose (BCG : 1921), coqueluche et diphtérie (1923), tétanos (1927), grippe et fièvre jaune (1937), poliomyélite (1954), rougeole (1963), oreillons (1966), rubéole (1969), varicelle (1973), infections à méningocoques (1969 et 2014), hépatite (1976 et 1992). Plus récemment ce sont les infections à papillomavirus et la dengue qui sont enfin contrées.

QUAND LA SANTÉ INSPIRE LES ÉCRIVAINS

Les médecins et les relations parfois complexes qu'ils entretiennent avec leurs malades ont souvent été source d'inspiration. Ils sont dépeints de façon satirique par Molière ou encore Jules Romains, dont le Knock (1920) est si imbu de sa science. Est parfois mise en scène la vie d'un médecin de campagne, telle que décrite par Balzac et Zola au XIX^e siècle ou M. Winckler dans *La Maladie de Sachs* (1998). Enfin d'autres romancent la biographie de grands découvreurs, comme pour William Harvey (J. Hamburger, *Le journal d'Harvey*, 1986) ou Yersin (P. Deville, *Peste et choléra*, 2012).

D'autres auteurs ont préféré aborder une maladie en particulier, la plaçant au cœur de leur intrigue ou insérant leurs personnages dans un contexte épidémique où ils se plaisent à les faire évoluer, décrivant leurs réactions et celles de leur entourage. La peste est ainsi au cœur de nombreuses œuvres, de la fable sur les *Animaux malades de la peste* de Molière (1678), à l'évocation des épidémies au travers de *La Peste*, d'Albert Camus (1947), des *Pestiférés* de Marcel Pagnol (1977) ou encore de la pièce de Naomi Wallace : *Une puce, épargnez-la !* (1995).



De gauche à droite : Le Médecin malgré lui, de Molière : gravure de l'édition de 1719. Les Animaux malades de la peste : gravure de Gustave Doré (1867)

D'autres affections servent d'arrière-plan à la littérature. C'est le cas de la lèpre, avec *L'Annonce faite à Marie*, de Paul Claudel (1912) ou *Les Délices de Tokyo*, de Dorian Sukegawa (2013), roman qui évoque le destin des lépreux dans le Japon de l'Après-Hiroshima. Jean Giono nous plonge quant à lui dans l'épidémie de choléra de 1832 dans *Le Hussard sur le toit* (1951), tandis que la tuberculose inspire le personnage de la *Dame aux Camélias* d'Alexandre Dumas fils, ou le récit de la vie quotidienne au sein d'un sanatorium dans *la Montagne magique*, de Thomas Mann. Plus récemment, Cyril Collard centre son roman *Les Nuits fauves* (1989) sur le SIDA et Laura Kasischke imagine un monde en proie à une virulente épidémie de grippe dans sa dystopie *En un monde parfait* (2009).

CHRONOLOGIE

1220

Fondation à Montpellier de la première faculté de médecine française

1347-1353

Épidémie de Peste noire, qui ravage l'Europe

1438

Fondation de la faculté de médecine de Caen au sein de l'Université de Normandie

1628

Découverte du principe de la circulation du sang par William Harvey

1796

Lois instaurant les bureaux de bienfaisance (*loi du 7 frimaire an V*) et confiant la gestion des hôpitaux publics aux autorités communales (*loi du 16 vendémiaire an V*)

1829-1851

Pandémie de choléra, qui ravage l'Asie, l'Europe et l'Amérique

1838

Obligation de créer un asile d'aliénés dans chaque département français

1850

Instauration d'une Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse et des sociétés de secours mutuels

1874

Loi Roussel instaurant la protection maternelle et infantile

1893

Instauration de l'aide médicale gratuite

1899

Brevet de l'aspirine

1901

Identification des groupes sanguins par Karl Landsteiner (1940 : découverte des rhésus + ou -)

1918-1920

Épidémie de grippe espagnole

1921

Découverte de l'insuline

1928

Découverte de la pénicilline par Fleming. Loi sur les assurances sociales, complétée en 1930 pour couvrir les salariés contre les risques maladie, invalidité et vieillesse

1941

Transformation de l'hôpital en un lieu de soins accessible à tous, et non plus réservé aux indigents (*loi du 21 décembre 1941*)

1945

Création de la Sécurité sociale. Adoption du code de la mutualité

1949

Identification du virus de la grippe

1953

Découverte de l'ADN (*acide désoxyribonucléique*) par Jim Watson et Francis Crick. Instauration des Centres communaux d'action sociale (CCAS)

1967

1^{er} greffe de cœur

BIBLIOGRAPHIE

GÉNÉRALITÉS

- BARDET Jean-Pierre et al. (dir.), *Peurs et terreurs face à la contagion : choléra, tuberculose, syphilis XIXe-XXe siècles*, Fayard, 1988.
- IMBERT Jean (dir.), *Histoire des hôpitaux en France*, Privat, 1982.
- JORLAND Gérard, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, NRF/Gallimard, 2011.
- LEBRUN François, *Se soigner autrefois : médecins, saints et sorciers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Seuil, 1995.
- MAREC Yannick, *Accueillir ou soigner ? : L'hôpital et ses alternatives du Moyen Âge à nos jours : communications présentées lors du colloque de Fécamp, 20 et 21 janvier 2006*, Mont-Saint-Aignan, Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2007.
- PEREZ S., *Histoire des médecins : artisans et artistes de la santé de l'Antiquité à nos jours*, Perrin, 2015.
- SASSIER Philippe, *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique XVIe-XXe siècles*, Fayard, 1990.
- VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé : le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Points histoire, 1999.

NORMANDIE ET LOUVIERS

- BARBE Lucien, *Histoire du Couvent de Saint-Louis et de Sainte-Élisabeth de Louviers : et de la possession des religieuses de ce monastère*, t. V (1898), Louviers, Imprimerie Eugène Izambert, coll. « Bulletin de la société d'études diverses de Louviers », 1899.
- BODINIER Bernard, *Les hôpitaux des petites villes de Normandie à l'époque moderne*. Revue Connaissance de l'Eure, n° 161, 3e trimestre 2011 et n°162, 4e trimestre 2011.
- BREaute L., *Le couvent Saint-Louis et Sainte Elisabeth*, S.l.n.d.
- DELAMARE René (abbé), *Histoire des rues de Louviers*, Les Éditions du bastion, 1982.
- HEBERT-DESROQUETTES, *La Léproserie de Saint-Hildevert à Louviers, sa situation, son origine et sa fin : état et police des lépreux au XIIe siècle*, Mlle Boussard et frère, 1854.
- LECOUTURIER Yves, *Sorciers, sorcières et possédées en Normandie : procès en sorcellerie du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Ed. Ouest-France, 2012.
- PANNEVEL Cédric, *L'Hôpital de Louviers aux XVIIe et XVIIIe siècles (1656-1789)*, master d'histoire moderne, Université de Rouen, 1998.
- PETEL Prosper-Alphonse, *Quelques réflexions sur le choléra*, Louviers, Union médicale, 1865.

REMERCIEMENTS

Ce cycle d'animations n'aurait pu voir le jour sans les soutiens suivants :

- **Communauté d'agglomération Seine-Eure**, en particulier le Pôle archives Seine-Eure et la Direction de la Communication ;
- **Ville de Louviers**, en particulier la Direction de la Culture, le musée et la médiathèque Boris-Vian ;
- **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie**.

Un grand merci également à tous ceux qui ont participé aux animations qui ont jalonné ce cycle d'animations, entre autres la compagnie Arthus Spectacles, les Archives départementales de l'Eure et les intervenants de la journée d'études consacrée aux épidémies.

ARCHIVES

Documents conservés au Pôle archives

- Archives des communes de l'Agglomération Seine-Eure :
 - série D (actes du pouvoir municipal)
 - série I (police, hygiène)
 - série Q (assistance et prévoyance)

- Archives des hôpitaux :
 - HsJ : hôpital Saint-Jean de Louviers
 - HsL : Hôpital Saint-Louis de Louviers
 - HsH : Léproserie Saint-Hildevert de Louviers

Documents conservés aux Archives départementales de l'Eure

- série HDT-Pont-de-l'Arche : hôpital de Pont-de-l'Arche
- série M : administration préfectorale
- série X : assistance et prévoyance sociale

HOSPICES DE LOUVIERS									
TABLEAU INDICATIF DES TITRES DEPOZÉS AUX ARCHIVES									
DES HOSPICES REUNIS DE SAINT JEAN ET SAINT LOUIS									
ENSEMBLE, NUMÉRATION DE CHAQUE LIASSE, ET LE NOM DES COMMUNES OU SONT SITUÉS LES BIENS									
HOSPICE SAINT JEAN					HOSPICE SAINT LOUIS				
COMMUNE	DENOMINATION	DATES	ET NOS	DES LIASSES	COMMUNE	DENOMINATION	DATES	ET NOS	DES LIASSES
A. AUBREY	1	17	18	1	A. AUBREY	1	17	18	1
A. ALLES	2	17	18	2	A. ALLES	2	17	18	2
A. AMABLE DE FOU	3	17	18	3	A. AMABLE DE FOU	3	17	18	3
B. BAURELLE	4	17	18	4	B. BAURELLE	4	17	18	4
C. CAUVILLERIE	5	17	18	5	C. CAUVILLERIE	5	17	18	5
C. COUSVILLE	6	17	18	6	C. COUSVILLE	6	17	18	6
E. ECAUVILLE	7	17	18	7	E. ECAUVILLE	7	17	18	7
F. FROUVILLE	8	17	18	8	F. FROUVILLE	8	17	18	8
H. HAREMBESSE	9	17	18	9	H. HAREMBESSE	9	17	18	9
H. HENRIEVILLE	10	17	18	10	H. HENRIEVILLE	10	17	18	10
H. HENRIEVILLE	11	17	18	11	H. HENRIEVILLE	11	17	18	11
H. HENRIEVILLE	12	17	18	12	H. HENRIEVILLE	12	17	18	12
J. JEVILLE	13	17	18	13	J. JEVILLE	13	17	18	13
L. LAMBERTVILLE	14	17	18	14	L. LAMBERTVILLE	14	17	18	14
L. LAMBERTVILLE	15	17	18	15	L. LAMBERTVILLE	15	17	18	15
M. MALVILLE	16	17	18	16	M. MALVILLE	16	17	18	16
M. MALVILLE	17	17	18	17	M. MALVILLE	17	17	18	17
M. MALVILLE	18	17	18	18	M. MALVILLE	18	17	18	18
P. PAVILLE	19	17	18	19	P. PAVILLE	19	17	18	19
S. SAINTEVAL	20	17	18	20	S. SAINTEVAL	20	17	18	20
S. SAINTEVAL	21	17	18	21	S. SAINTEVAL	21	17	18	21
S. SAINTEVAL	22	17	18	22	S. SAINTEVAL	22	17	18	22
S. SAINTEVAL	23	17	18	23	S. SAINTEVAL	23	17	18	23
S. SAINTEVAL	24	17	18	24	S. SAINTEVAL	24	17	18	24
S. SAINTEVAL	25	17	18	25	S. SAINTEVAL	25	17	18	25
S. SAINTEVAL	26	17	18	26	S. SAINTEVAL	26	17	18	26
S. SAINTEVAL	27	17	18	27	S. SAINTEVAL	27	17	18	27
S. SAINTEVAL	28	17	18	28	S. SAINTEVAL	28	17	18	28
S. SAINTEVAL	29	17	18	29	S. SAINTEVAL	29	17	18	29
S. SAINTEVAL	30	17	18	30	S. SAINTEVAL	30	17	18	30
S. SAINTEVAL	31	17	18	31	S. SAINTEVAL	31	17	18	31
S. SAINTEVAL	32	17	18	32	S. SAINTEVAL	32	17	18	32
S. SAINTEVAL	33	17	18	33	S. SAINTEVAL	33	17	18	33
S. SAINTEVAL	34	17	18	34	S. SAINTEVAL	34	17	18	34
S. SAINTEVAL	35	17	18	35	S. SAINTEVAL	35	17	18	35
S. SAINTEVAL	36	17	18	36	S. SAINTEVAL	36	17	18	36
S. SAINTEVAL	37	17	18	37	S. SAINTEVAL	37	17	18	37
S. SAINTEVAL	38	17	18	38	S. SAINTEVAL	38	17	18	38
S. SAINTEVAL	39	17	18	39	S. SAINTEVAL	39	17	18	39
S. SAINTEVAL	40	17	18	40	S. SAINTEVAL	40	17	18	40
S. SAINTEVAL	41	17	18	41	S. SAINTEVAL	41	17	18	41
S. SAINTEVAL	42	17	18	42	S. SAINTEVAL	42	17	18	42
S. SAINTEVAL	43	17	18	43	S. SAINTEVAL	43	17	18	43
S. SAINTEVAL	44	17	18	44	S. SAINTEVAL	44	17	18	44
S. SAINTEVAL	45	17	18	45	S. SAINTEVAL	45	17	18	45
S. SAINTEVAL	46	17	18	46	S. SAINTEVAL	46	17	18	46
S. SAINTEVAL	47	17	18	47	S. SAINTEVAL	47	17	18	47
S. SAINTEVAL	48	17	18	48	S. SAINTEVAL	48	17	18	48
S. SAINTEVAL	49	17	18	49	S. SAINTEVAL	49	17	18	49
S. SAINTEVAL	50	17	18	50	S. SAINTEVAL	50	17	18	50
S. SAINTEVAL	51	17	18	51	S. SAINTEVAL	51	17	18	51
S. SAINTEVAL	52	17	18	52	S. SAINTEVAL	52	17	18	52
S. SAINTEVAL	53	17	18	53	S. SAINTEVAL	53	17	18	53
S. SAINTEVAL	54	17	18	54	S. SAINTEVAL	54	17	18	54
S. SAINTEVAL	55	17	18	55	S. SAINTEVAL	55	17	18	55
S. SAINTEVAL	56	17	18	56	S. SAINTEVAL	56	17	18	56
S. SAINTEVAL	57	17	18	57	S. SAINTEVAL	57	17	18	57
S. SAINTEVAL	58	17	18	58	S. SAINTEVAL	58	17	18	58
S. SAINTEVAL	59	17	18	59	S. SAINTEVAL	59	17	18	59
S. SAINTEVAL	60	17	18	60	S. SAINTEVAL	60	17	18	60
S. SAINTEVAL	61	17	18	61	S. SAINTEVAL	61	17	18	61
S. SAINTEVAL	62	17	18	62	S. SAINTEVAL	62	17	18	62
S. SAINTEVAL	63	17	18	63	S. SAINTEVAL	63	17	18	63
S. SAINTEVAL	64	17	18	64	S. SAINTEVAL	64	17	18	64
S. SAINTEVAL	65	17	18	65	S. SAINTEVAL	65	17	18	65
S. SAINTEVAL	66	17	18	66	S. SAINTEVAL	66	17	18	66
S. SAINTEVAL	67	17	18	67	S. SAINTEVAL	67	17	18	67
S. SAINTEVAL	68	17	18	68	S. SAINTEVAL	68	17	18	68
S. SAINTEVAL	69	17	18	69	S. SAINTEVAL	69	17	18	69
S. SAINTEVAL	70	17	18	70	S. SAINTEVAL	70	17	18	70
S. SAINTEVAL	71	17	18	71	S. SAINTEVAL	71	17	18	71
S. SAINTEVAL	72	17	18	72	S. SAINTEVAL	72	17	18	72
S. SAINTEVAL	73	17	18	73	S. SAINTEVAL	73	17	18	73
S. SAINTEVAL	74	17	18	74	S. SAINTEVAL	74	17	18	74
S. SAINTEVAL	75	17	18	75	S. SAINTEVAL	75	17	18	75
S. SAINTEVAL	76	17	18	76	S. SAINTEVAL	76	17	18	76
S. SAINTEVAL	77	17	18	77	S. SAINTEVAL	77	17	18	77
S. SAINTEVAL	78	17	18	78	S. SAINTEVAL	78	17	18	78
S. SAINTEVAL	79	17	18	79	S. SAINTEVAL	79	17	18	79
S. SAINTEVAL	80	17	18	80	S. SAINTEVAL	80	17	18	80
S. SAINTEVAL	81	17	18	81	S. SAINTEVAL	81	17	18	81
S. SAINTEVAL	82	17	18	82	S. SAINTEVAL	82	17	18	82
S. SAINTEVAL	83	17	18	83	S. SAINTEVAL	83	17	18	83
S. SAINTEVAL	84	17	18	84	S. SAINTEVAL	84	17	18	84
S. SAINTEVAL	85	17	18	85	S. SAINTEVAL	85	17	18	85
S. SAINTEVAL	86	17	18	86	S. SAINTEVAL	86	17	18	86
S. SAINTEVAL	87	17	18	87	S. SAINTEVAL	87	17	18	87
S. SAINTEVAL	88	17	18	88	S. SAINTEVAL	88	17	18	88
S. SAINTEVAL	89	17	18	89	S. SAINTEVAL	89	17	18	89
S. SAINTEVAL	90	17	18	90	S. SAINTEVAL	90	17	18	90
S. SAINTEVAL	91	17	18	91	S. SAINTEVAL	91	17	18	91
S. SAINTEVAL	92	17	18	92	S. SAINTEVAL	92	17	18	92
S. SAINTEVAL	93	17	18	93	S. SAINTEVAL	93	17	18	93
S. SAINTEVAL	94	17	18	94	S. SAINTEVAL	94	17	18	94
S. SAINTEVAL	95	17	18	95	S. SAINTEVAL	95	17	18	95
S. SAINTEVAL	96	17	18	96	S. SAINTEVAL	96	17	18	96
S. SAINTEVAL	97	17	18	97	S. SAINTEVAL	97	17	18	97
S. SAINTEVAL	98	17	18	98	S. SAINTEVAL	98	17	18	98
S. SAINTEVAL	99	17	18	99	S. SAINTEVAL	99	17	18	99
S. SAINTEVAL	100	17	18	100	S. SAINTEVAL	100	17	18	100

Tableau des titres des hôpitaux Saint-Jean et Saint-Louis, et de la léproserie Saint-Hildevert de Louviers, XVIII^e siècle (Arch. Hôpital Saint-Jean, HSJ_U4)